



Les “choses” de la vie

Jean-Patrick BEAUFRETON

Collection « Fait divertissant » – 11 janvier 2022

Illustration : Pixabay – Uğur Urlu



Œuvre mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons 4.0 International.
Pas d'utilisation commerciale ; partage dans les mêmes conditions.

- Devant le succès de mes cadeaux, je n’imaginai pas un seul instant qu’ils étaient néfastes.
- Vous jouez vraiment à l’innocent ou vous vous fichez de nous ?
- Entendez-moi, cher monsieur...
- Oh, pas de simagrées. Vous n’êtes pas dans un salon libertin, ici : c’est une gendarmerie et vous n’êtes pas en train de courtiser de petites enjuponnées, vous répondez à une enquête pour outrage aux bonnes mœurs.
- Vous dites un tas de choses contradictoires et infamantes. Vous croyez qu’à mon âge, je cours encore la donzelle... c’est plutôt les gens de votre génération qui pourraient être tentés.
- Ça suffit ! Je vous demande de répondre aux questions que je vous pose. Ce que je fais ou ce que font mes collègues ne vous regardent pas.
- Vous êtes entretenus par nos impôts, que je sache.
- Monsieur Perlien, entendons-nous bien : vous êtes ici pour répondre à nos questions. Rien d’autre. Des parents vous ont vu dans le jardin public, est-ce vrai ?
- Oui, ça m’arrive. Mais je ne vois pas où est le mal ?
- Vous passez près des enfants qui jouent. Là encore, est-ce vrai ?
- Que voulez-vous faire dans un jardin public : on reste debout ou on marche. Qu’est-ce qu’on trouve à y redire ?
- On ne va pas pinailler pendant des heures ; ce que je cherche à savoir, c’est ce que vous trimallez avec vous quand vous allez au jardin public où jouent des enfants ?
- Voilà une question claire. En général, à cette saison, je mets mon manteau avec la capuche bordée de fourrure. Ce n’est pas à vous que je vais apprendre qu’on ne s’habille pas de la même façon en été et maintenant ; vous avez deux tenues, elles aussi payées par nos impôts.
- Vos impôts, vous en parlerez au percepteur si vous y tenez tant. Pour le moment, j’essaie de comprendre ce que vous fichez dans le jardin public...
- Où jouent des enfants, je sais : vous l’avez déjà dit au moins cinq fois.
- Un moment de silence, le gendarme crispe les doigts sur le clavier de l’ordinateur ; M. Perlien attend la réflexion suivante. Ils ont inventé le jeu du chat et du gendarme, laissant la souris et le voleur de côté.
- Monsieur Perlien, je reprends depuis le début et je vous somme d’écouter sans me couper la parole avec vos

histoires de vêtements ou d'impôts. Quand je vous pose une question, vous y répondez et tout se passera tranquillement. Sinon, je demande au procureur de vous placer en garde à vue jusqu'à ce que vous soyez calmé...

— Moi, calmé ? Et vous alors !

— Bon, je crois qu'on va s'arrêter là...

— Abandon de poste. J'aurai attendu trois quarts de siècle pour voir un sous-officier décamper devant l'adversaire. La désertion, j'ai toujours cru que c'était une illusion d'auteur, c'est donc une réalité presque banale.

— Tiens, Olivier, prends le relai, moi je n'en peux plus !

— Monsieur Perlien, mon collègue vous a mis le jeu entre les mains : ou vous répondez aux questions, ou on vous coffre pour outrage à agent de la force publique.

— Je vous écoute. Moi, j'aimerais comprendre ce qu'on me reproche : quoi et qui ?

— Vous fréquentez le jardin public en face de l'école Sainte-Marie ?

— Comme vous dites, le jardin est public. De plus, j'habite à cent mètres, on me soupçonnerait de quoi si je me traînais jusqu'à celui de l'Hôtel de ville.

— D'accord. Je note que vous vous y promenez parce qu'il se trouve près de chez vous. Qu'allez-vous faire dans cet endroit ?

— Marcher, je vous ai dit ; je suis les conseils du docteur. M'asseoir sur un banc, mais ils sont souvent pris par des gens plus valides et qui papotent. Lire, car la boîte à lire est pratique : je choisis un bouquin, parfois je le replace avant de partir, sinon je le rapporte au prochain passage...

— La boîte à livres, on y vient. Vous arrive-t-il de déposer autre chose que des livres ?

— Les livres que j'ai empruntés au précédent passage, je viens de le dire. Ils circulent bien, sauf certains qui restent là un bout de temps.

— Je répète : autre chose que les livres empruntés ?

— Vous voulez dire des friandises pour attirer les enfants ? Vous me prenez pour qui : un sadique, un dégénéré, un obsédé ?

— Ce n'est pas le reproche qui vous amène ici.

— Ah, tant mieux. Sinon, celui qui m'incrimine pour je ne sais quel motif aurait entendu parler de moi : diffamation et complicité.

— Monsieur Perlien, vous êtes calme, moi aussi. Ne nous emportons pas trop vite. Je vous pose la question de manière précise : est-ce que vous déposez des publications autres que des livres dans la boîte à livres du jardin public ? Est-ce clair ?

— Là, vous posez deux questions : clair, oui. Quant aux publications, comme vous dites, rien n'interdit à mettre des revues ou des magazines, que je sache.

— C'est une boîte à livres.

— Dessus, il est peint « boîte à lire ». On y trouve des BD qui parlent du bon Dieu, des prospectus d'agence immobilière et aussi des dépliants pour les cures...

— Des revues pornographiques ?

— Vous les avez remarquées, vous aussi.

— Moi, non ; mais les parents des enfants qui jouent dans le jardin : oui. Des mères ont été offusquées par ce genre de publications. Elles pensent à leurs enfants susceptibles de découvrir des images choquantes. Elles nous ont signalé...

— Et comment elles les ont faits, leurs gamins ? Elles ne vous ont jamais dit que parfois elles entendent leurs enfants se lever, pendant qu'avec leur mari...

— C'est leur affaire privée. Le jardin lui est public ! La boîte à livres est accessible à tout le monde...

— Vous perdez votre calme.

— Revenons-en aux faits. Reconnaissez-vous déposer des revues pornographiques dans la boîte du jardin public ?

— Pas tous les jours ; pas même à chaque passage.

— Vous êtes inconscient...

— Je suis lecteur de revues en vente libre : je les achète avec mes sous, je les consulte chez moi et les dépose dans la boîte du jardin public. Je ne suis pas plus censeur que la censure. Où est le mal ? Sous quel prétexte : que l'école Sainte-Marie se trouve en face de la boîte à lire ?

— Monsieur Perlien...

— Laissez-moi aller jusqu'au bout de mon raisonnement ; ensuite je vous écouterai et on ouvrira un débat éclairé. Les revues sont autorisées, n'est-ce pas ? On n'est pas un dévoyé parce qu'on regarde les filles nues dans des positions qui poussent à la procréation, vous êtes d'accord ? Les enfants qui font les courses avec leurs mamans voient ces magazines et personne ne vous signale les marchands de journaux, j'ai encore raison ? Les boîtes à lire sont des installations de la mairie, vous ne lui reprochez pas de mettre des tentations sous le nez des bambins, vous saisissez ? Tout ça est autorisé, voire encouragé. Mais déposer les revues achetées chez un honnête commerçant dans la boîte à lire ouverte par une zélée municipalité, ça devient interdit ! Par quelle loi ? Quel article ? Quel arrêté municipal ?

— Monsieur Perlien...

— Juste un dernier point : si je suis répréhensible, que dire de ceux qui piochent ces revues dans la boîte et les regardent à leur tour ? Vous les recherchez ? Ce sont peut-être eux les obsédés ? Ce sont peut-être les mamans qui trouvent des idées pour épicer leurs ébats ? Ce sont peut-être les papas qui trouvent là une bonne raison de rejoindre leur progéniture qui joue dans le bac à sable ? En voilà des questions, puisque vous tenez tant à en poser.

— Monsieur Perlien, je comprends votre position, mais je ne partage pas vos arguments : la vente est encadrée et contrôlée, par exemple. La seule chose sur laquelle j'attire votre attention, c'est le côté choquant des revues que vous partagez.

— Elles sont en vente libre !

— Encadrée, je vous ai dit. Dans la boîte du jardin public, les enfants peuvent les prendre.

— Sous réserve qu'ils soient assez grands, car la boîte est haute !

— À onze, douze ans, ils sont assez grands et ils découvrent ça sans savoir que ce type d'images est exagéré.

— C'est vous qui le dites !

— Nous allons en finir là. Vous recevrez un rappel à la loi qui vous dira de vous soumettre aux règles qui encadrent la diffusion des revues que vous appréciez tant. Ce qui veut dire concrètement : ne pas les mettre en accès libre sur l'espace public. Vous avez quelque chose à rajouter ?

— Les mensonges électoraux, les promesses commerciales, les croyances de toutes espèces nuisent aux jeunes cerveaux, mais on laisse faire, voire on les encourage. Zizi pan-pan : tout le monde en rêve, tout le monde en parle ; mais motus et bouche cousue, quelle hypocrisie !

Clé de lecture : <https://actualitte.com/article/104065/insolite/oups-il-alimentait-une-boite-a-livres-en-revues-pornographiques>

Une boîte à livres servait, à intervalles réguliers, de dépôt pour des magazines pornographiques.